

Derniers jours pour vous inscrire sur les listes électorales

L'élection présidentielle se déroulera les dimanches 10 et 24 avril 2022. Afin de pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales. Pour ce scrutin, vous pouvez vous inscrire jusqu'au 2 mars en ligne ou jusqu'au 4 mars en mairie ou par courrier.

Mis en ligne le 21 février 2022



L'inscription est ouverte aux personnes majeures de nationalité française jouissant de leurs droits civils et politiques et résidant à Chaville.

Comment vérifier votre inscription sur les listes électorales ?

Le site officiel de l'administration française a mis en place une procédure simple et rapide, via un site dédié.

[Interrogez votre situation électorale](#) 

Il vous suffit d'indiquer :

1. La commune dans laquelle vous pensez être inscrit
2. Votre nom
Mesdames, si vous êtes mariée, pensez bien à indiquer votre nom de jeune fille !
3. Vos prénoms

Attention, notez bien tous vos prénoms, dans l'ordre de votre acte de naissance, avec les accents.

4. Votre sexe

5. Votre date de naissance

Cette procédure vous permet également de vérifier [le numéro et l'adresse de votre bureau de vote](#)

Quand vous inscrire sur les listes électorales ?

Depuis le 1^{er} janvier 2020, il est possible de s'inscrire jusqu'au 6^e vendredi précédent le jour du scrutin.

	ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE	ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
INSCRIPTION EN LIGNE	Jusqu'au mercredi 2 mars 2022	Jusqu'au mercredi 4 mai 2022
INSCRIPTION EN MAIRIE OU PAR COURRIER	Jusqu'au vendredi 4 mars 2022	Jusqu'au vendredi 6 mai 2022
DATES DES SCRUTINS	Dimanches 10 et 24 avril 2022	Dimanches 12 et 19 juin 2022

[Si vous êtes dans une situation particulière, vous disposez d'un délai supplémentaire](#) ↗

- > Déménagement
- > Jeune de 18 ans
- > Acquisition de la nationalité française
- > Droit de vote recouvré

Cas particulier : les jeunes majeurs

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur la liste électorale, à condition qu'il ait fait son recensement citoyen à 16 ans.

Si cette inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il doit demander à sa mairie d'être inscrit.

[Plus d'infos sur l'inscription d'office à 18 ans](#) ↗

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?

- > Si vous n'apparaissez pas sur la liste électorale de la commune où vous votez habituellement
- > Si vous apparaissez sur la liste électorale d'une autre commune
- > Si vous n'apparaissez pas sur aucune liste électorale

Inscrivez-vous en ligne

Pensez à vous munir :

- > D'un justificatif d'identité numérisé
- > D'un justificatif de domicile de - 3 mois numérisé

À noter : l'inscription sur les listes électorales est **une démarche gratuite**. Veillez à ne pas utiliser de sites Internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne sera pas transmise.

Inscrivez-vous en mairie ou par courrier

Pensez à vous munir :

- > D'un justificatif d'identité
- > D'un justificatif de domicile de - 3 mois
- > Du formulaire Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription 

À noter : la date de réception du courrier en mairie fait foi.



Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique

A 18 ans, suis-je inscrit automatiquement sur les listes électorales ? #Idéerecue



 RETOUR À LA LISTE



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

 01 41 15 40 00

 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

 CONTACTEZ-NOUS